

Calendrier Tri Sélectif 4eme Trimestre 2012

OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Lundi	1	DV	Jeudi	1		Samedi	1	
Mardi	2	DM	Vendredi	2		Dimanche	2	
Mercredi	3		Samedi	3		Lundi	3	
Jeudi	4		Dimanche	4		Mardi	4	DM
Vendredi	5		Lundi	5	DV	Mercredi	5	CC
Samedi	6		Mardi	6	DM	Jeudi	6	
Dimanche	7		Mercredi	7	CC / ME	Vendredi	7	
Lundi	8	DV	Jeudi	8		Samedi	8	
Mardi	9	DM	Vendredi	9		Dimanche	9	
Mercredi	10	CC	Samedi	10		Lundi	10	
Jeudi	11		Dimanche	11		Mardi	11	DM
Vendredi	12		Lundi	12	DV	Mercredi	12	
Samedi	13		Mardi	13	DM	Jeudi	13	
Dimanche	14		Mercredi	14		Vendredi	14	
Lundi	15	DV	Jeudi	15		Samedi	15	
Mardi	16	DM	Vendredi	16		Dimanche	16	
Mercredi	17		Samedi	17		Lundi	17	
Jeudi	18		Dimanche	18		Mardi	18	DM
Vendredi	19		Lundi	19	DV	Mercredi	19	CC
Samedi	20		Mardi	20	DM	Jeudi	20	
Dimanche	21		Mercredi	21	CC	Vendredi	21	
Lundi	22	DV	Jeudi	22		Samedi	22	
Mardi	23	DM	Vendredi	23		Dimanche	23	
Mercredi	24	CC	Samedi	24		Lundi	24	
Jeudi	25		Dimanche	25		Mardi	25	
Vendredi	26		Lundi	26	DV	Mercredi	26	
Samedi	27		Mardi	27	DM	Jeudi	27	DM
Dimanche	28		Mercredi	28		Vendredi	28	
Lundi	29	DV	Jeudi	29		Samedi	29	
Mardi	30	DM	Vendredi	30		Dimanche	30	
Mercredi	31					Lundi	31	

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les mardis (sortir les conteneurs la veille au soir) à l'exception du Mardi 25 Décembre 2012 reporté au Jeudi 27 Décembre 2012.

CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie) (collecte tous les Mercredis des semaines impaires)

DV= déchets verts Tous les lundis jusqu'au 26 Novembre 2012 inclus (sortir les conteneurs la veille au soir)

ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille (Jour de ramassage: 07 Novembre 2012)

Buchères

Mag



Les souvenirs sont nos forces.
Quand la nuit essaie de revenir,
il faut allumer les grandes dates,
comme on allume des flambeaux

Victor Hugo

Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Les taxes 3
- Conseil municipal 4 - 5 - 6
- Informations 7 - 8
- Commémoration 9
- Travaux 10 - 11
- ALSH 12
- Club Ados 13
- Manifestation 14
- Un été en images 15
- Tri sélectif 16

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°47, 4ème Trimestre 2012
 Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
 Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
 Imprimeur: Mairie de Buchères.



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Octobre, traditionnellement annonce la chute des feuilles !... y compris celles dont on se passerait bien.... Mais sérieusement, les collectivités ont besoin de recettes pour assurer la bonne gestion de la vie quotidienne de tous les administrés.

Cette année 2012 a vu apparaître pour l'ensemble des assujetés à la taxe foncière, une taxe ORDURES MENAGERES (taxe OM). Elle remplace la redevance que chacun et chacune devait acquitter par foyer et par personne présente au foyer et ce dès le mois de Mars de l'année en cours. J'ai donc annoncé lors du Conseil Municipal du 18 Septembre, une baisse significative pour la majorité des Buchérois. Par contre, la vérité oblige à dire que nos administrés payant le foncier bâti ne sont pas tous logés à la même enseigne, principalement les «entreprises». Globalement la recette enregistrée par le biais de la taxe sera d'environ 113 000 Euros, la redevance, elle, génèrait pour le SIEDM (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers), une rentrée d'environ 105 000 à 110 000 Euros par an depuis plusieurs années. La pression fiscale pour une majorité de Buchérois concernant l'ensemble des prestations OM (déchets verts, corps creux, verres, etc...) a bien diminué. Rappel pour mémoire, l'abandon du forfait de 80 € sur les factures d'assainissement est aussi un point positif pour les ménages.

Je terminerai par une autre information positive et remercie chaleureusement tous nos administrés qui, par leur civisme ont mis à l'honneur notre commune, nous permettant d'obtenir «une Marianne du civisme», 2ème de notre catégorie (communes de 1001 à 3500 inscrits). Trophées et diplômes nous seront remis lors des voeux du Maire en Janvier 2013.

La municipalité se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année.

Pour l'équipe municipale,
 Votre Maire
 Daniel Lebeau

ASSISTANT SOCIAL

Depuis le 1er Septembre, un nouvel assistant social se tient à votre disposition.

Laurent DEVALLOIR

Permanence sur rendez-vous, le Lundi de 14h30 à 16h30 au 53 Rue de l'Hôtel de ville à BOUILLY ou possibilité de RDV à domicile en appelant le 03.25.46.70.04

Pratique

Mairie

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Site: www.ville-bucheres.fr

Permanence du Maire

Mercredi: 18H-19H

Un samedi sur deux: 10H-12H

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30

Mardi: 8H00-12H00

Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Vendredi: 8H00-14H00

Samedi: 9H00-12H00

UN ÉTÉ EN IMAGES

Buchères fête l'été en musique 30 juin 2012



Journée découverte du foot pour les enfants



Cérémonie commémorative du 18 Juin



Cérémonie commémorative du 14 Juillet



Festivité du 14 Juillet



68^{ème} anniversaire des Martyrs de Buchères



Acquisition d'un nouveau véhicule pour les pompiers



Fleurissement

Animation bébés lecteurs du 23 Juin



MANIFESTATIONS

LES LAURÉATS DU LÂCHER DE BALLONS RÉCOMPENSÉS.

Lors de la manifestation «Buchères fête l'été en musique», un grand lâcher de ballons s'est déroulé sur notre commune au profit de l'association pour les enfants malades du service pédiatrique de l'Hôpital de Troyes.

Le samedi 28 juillet dernier, M. Philippe Gundall respon-

sable des manifestations et M. Daniel LEBEAU, maire, ont remis les prix aux heureux gagnants des ballons les plus éloignés.

-1er prix : Alan Tallot de Buchères ballon ayant parcouru 565km

-2ème prix : Bertille Van de Castele de Buchères ballon



ayant parcouru 561km

- 3ème prix : Quentin Julliard de Buchères ballon ayant parcouru 444km

- 4ème prix : Eliott Bouche-ron-Carlet de Buchères ballon ayant parcouru 293km

- 5ème prix : Elise Philbert de Payns (Récompense sur tirage au sort)

Cette remise de récompenses a été l'occasion de remercier tous les bénévoles ayant participé à cette journée.

Madame la Présidente du Comité des Fêtes a remis la recette des inscriptions du concours aux représentants du Professeur SOTO, responsable de l'association du service pédiatrique de l'hôpital de Troyes, ainsi que des jouets.

Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié pour clôturer ce beau geste.

FELICITATIONS AUX MAINS VERTES DE LA COMMUNE



C'est avec beaucoup de plaisir que Monsieur Philippe GUNDALL, adjoint au maire, a reçu le 29 septembre dernier, les lauréats du concours communal de fleurissement. Accompagné par les mem-

bres de la commission, les récompenses furent remises aux habitants présents ayant été repérés lors du passage du jury au mois de juin pour leur travaux fleuris. Chacun fut personnellement félicité

et incité à faire encore mieux l'an prochain. Comme il est de coutume depuis quelques années, il n'y a pas eu de classement, chacun y mettant le maximum suivant son temps, son budget et ses connaissances en fleurs. Un apéritif clôtura cette agréable matinée.

Les maisons félicitées :

-M. et Mme Roger COR-TIAL

-M. et Mme Philippe BER-NAUER BUSSIER

-M. et Mme Pierre JEAN-NET

-M. et Mme Victor ONDEI

-M. et Mme Antonio NUNEZ

-M. et Mme Lucette LI-GNOT

-Madame Colette DOSNON

LES DIFFERENTS TAUX DANS L'AGGLOMERATION

TAXE D'HABITATION

Saint Germain	18.75 %	2 315 habitants.
Rosières	18.71 %	2 987 hab.
Les Noës Près Troyes	18.35 %	3 168 hab.
Troyes	18.15 %	61 544 hab.
Saint André les Vergers	17.36 %	11 154 hab.
La Chapelle Saint Luc	17.00 %	13 203 hab.
Sainte Savine	15.47 %	10 097 hab.
Buchères	14.45 %	1 517 hab.
Saint Julien Les Villas	14.16 %	6 782 hab.
Pont Sainte Marie	13.36 %	4 965 hab.
Moussey	12.87 %	546 hab.
La Rivière de Corps	12.64 %	2 914 hab.
Verrières	11.93 %	1 733 hab.
Saint Thibault	11.75 %	486 hab
Bréviandes	11.72 %	2 212 hab.
Saint Parres aux Tertres	11.59 %	2 877 hab.
Saint Léger près Troyes	11.32 %	728 hab.

TAXE DES ORDURES MENAGERES

Saint Germain	18.00 %
Verrières	14.38 %
Moussey	12.98 %
Troyes	10.72 %
Les Noës Près Troyes	10.48 %
Rosières	10.29 %
Sainte Savine	10.20 %
Saint Thibault	10.11 %
La Rivière de Corps	9.83 %
Buchères	9.82 %
Saint Léger Près Troyes	9.71 %
La Chapelle Saint Luc	9.16 %
Saint André les Vergers	8.63 %
Saint Parres Aux Tertres	8.51 %
Pont Sainte Marie	8.30 %
Bréviandes	7.50 %
Saint Julien	7.27 %

TAXE FONCIÈRE

Saint Germain	29.65 %
Saint André les Vergers	27.44 %
Les Noës Près Troyes	25.42 %
Saint Julien Les Villas	25.05 %
Sainte Savine	24.61 %
Troyes	24.36 %
La Rivière de Corps	21.99 %
Rosières	21.89 %
La Chapelle Saint Luc	20.87 %
Saint Parres Aux Tertres	20.27 %
Verrières	20.12 %
Bréviandes	18.42 %
Buchères	18.20 %
Pont Sainte Marie	18.06 %
Saint Léger Près Troyes	17.87 %
Moussey	16.91 %
Saint Thibault	15.95 %

TAXE FONCIERE NON BATIE

Les Noës près Troyes	69.69 %
Saint André les Vergers	54.45 %
Sainte Savine	36.76 %
Saint Julien les Villas	35.02 %
Saint Germain	29.41 %
Verrières	22.56 %
Bréviandes	22.44 %
Rosières	22.39 %
La Rivière de Corps	22.34 %
Pont Sainte Marie	22.33 %
Saint Parres Aux Tertres	21.53 %
La Chapelle Saint Luc	19.52 %
Moussey	19.31 %
Buchères	17.66 %
Troyes	17.45 %
Saint Léger Près Troyes	16.73 %
Saint Thibault	13.80 %

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 18 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-huit septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEBEAU, Maire.

Présents :

Daniel LEBEAU, Maire, Philippe JULLIARD, 1er Adjoint, Philippe GUNDALL, 2ème Adjoint, Bernard SAVOURAT, 3ème adjoint, Laurence PLUMON, Jocelyn DOREZ, Dominique DOUINE, Francis FERREBEUF, Jack TOUTEE.

Absents représentés:

Monsieur Alain AMAT, pouvoir à M. Jack TOUTEE.
Madame Chantal BOUCHOT, pouvoir à Mme Laurence PLUMON.
Monsieur Philippe ROISIN, pouvoir à M. Daniel LEBEAU.

Absent :

Monsieur Manuel FIGUEREDEO

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Laurence PLUMON a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur ROISIN est absent pour des raisons de santé.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2012. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu un oubli dans le guide cantonal 2012, publié par Monsieur le Conseiller Général. L'ouverture de la mairie le samedi matin ne figure pas.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 95ème Congrès des Maires de France se tiendra du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2012, au Paris-Expo, Porte de Versailles. 3 élus de la municipalité y participeront.

Monsieur le Maire explique que la taxe foncière bâtie a augmenté en moyenne de 10 à 15 € par foyer. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'ajoute en plus, et remplace la redevance. Le montant de la taxe est inférieur d'environ 50 à 70 € par foyer au montant de la redevance que les habitants payaient précédemment.

Monsieur le Maire indique que les services de la DDT ont refusé plusieurs permis de construire, dont celui d'une résidence pour séniors.

Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Monsieur le Maire expose au

Conseil Municipal que, par délibération en date du 05 décembre 2006, il avait été décidé de procéder à l'acquisition de parcelles de terrains en réserve foncière, au lieu-dit les Navettes, dans le cadre d'un futur projet d'aménagement sportif. Ces parcelles sont situées en zone 1AUL du PLU destinée aux activités de sports, loisirs, tourisme et aux équipements d'intérêt collectif.

Il reste une seule parcelle à acquérir : les propriétaires successifs, qui avaient donné leur accord pour vendre, sont à ce jour décédés ; c'est pourquoi, l'acte notarié n'a pas pu être régularisé. Aujourd'hui, le notaire des héritiers nous a fait savoir que ces derniers ne souhaitent plus vendre cette parcelle. Ce refus faisant obstacle au projet d'aménagement sportif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix « pour » et 3 voix « contre » (MM. Jocelyn DOREZ, Jack TOUTEE et pouvoir de M. Alain AMAT) d'acquiescer, au besoin par voie d'expropriation, cette parcelle et demande l'intervention par le préfet de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique du projet et de cessibilité.

UN ÉTÉ SPORTIF POUR LES ADOS

Cet été 2012, nous avons décidé avec la vingtaine de jeunes inscrits, d'axer les vacances sur des activités sportives comme le tennis, canoë/kayak, quad, karting, pêche....

Des sorties et rencontres intercommunales avec différents clubs de la région ont été organisées (sortie bowling, barbecue, jeux société...)

Lors de notre sortie à l'aquarium de Paris, certains jeunes ont découverts la Capitale pour la première fois et ont pu admirer certains monuments lors de la balade en bateaux

mouches, et avec le soleil ! La journée au parc des félins.....surprenante...surtout les lémuriens car c'était bien évidemment les seuls animaux en liberté autour de nous.

Le club ados est ouvert toute l'année, les mercredis de 13h30 à 17h30, et pendant les vacances scolaires de février, avril, juillet et toussaint (horaires d'ouverture notifiés sur le planning d'activités envoyé à chaque vacances).

Il accueille des adolescents de Buchères entre 11-18 ans (adolescents de 11 ans mais

déjà scolarisés au collège).

Un jeune extérieur à la commune peut venir au club en étant parrainé par un jeune Buchérois.

L'accès au club ados est effectif uniquement après règlement de l'adhésion annuelle de 20 euros (1er juillet 2012 au 30 juin 2013) reconduite chaque année.

Si vous souhaitez venir au club, n'hésitez pas à demander des renseignements.

Contact : Virginie Leclercq
06.10.18.77.43

A bientôt pour les vacances de la toussaint 2012 !

PETIT RÉSUMÉ DES VACANCES EN IMAGES



L'AIR DU GRAND LARGE AU CENTRE DE LOISIRS

Carton plein et ambiance assurée au centre de loisirs de Buchères durant le mois de Juillet. C'est avec une certaine nostalgie que se sont achevées les vacances d'été.

Alexandra, directrice du centre de loisirs, Caroline, Marcelin, Gwendoline, Jessica, Léa, Ludivine, Christine et Mylène, les animateurs, ont su encadrer et divertir plus de 90 enfants durant le mois de Juillet en leur proposant des animations et sorties axées sur le thème du « Monde marin ». Les enfants ont pu se distraire

à la piscine, à l'île du capitaine cook, au poney, au parc de Fouchy, à la pêche, aux Terres rouges, au bowling, au tournoi de foot, à l'animation Kappla etc, mais aussi lors de la journée à Paris avec découverte de la Tour Eiffel pour certains, balade en bateau mouche et visite de l' Aquarium de Paris.

Des vacances en parfaite harmonie avec le thème proposé.

Pour conclure ce mois de Juillet, les p'tits pirates et les p'tites sirènes ont présenté un spectacle, en présence des élus, notamment Monsieur Daniel Lebeau, Maire de la commune, aux parents venus nombreux les applaudir et leur ont offert le magazine « Cap sur Buchères », réalisé par les animateurs et les enfants du Centre de loisirs, afin de leur raconter leurs vacances en images et avec leurs paroles d'enfants. De quoi feuilleter, longtemps encore, les souvenirs d'un bel été.



Modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des adaptations ponctuelles du P.L.U. afin de permettre à la commune de mieux gérer son développement. Certains projets ne pourront aboutir s'il n'y a pas de modification du P.L.U. Monsieur le Maire précise que les modifications envisagées sont partielles et limitées, qu'elles n'ont pas pour objet de porter atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qu'elles n'ont pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et qu'elles ne comportent pas de graves risques de nuisance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix « pour » et 3 abstentions (MM. Jocelyn DOREZ, Jack TOUTEE et pouvoir de M. Alain AMAT), de prescrire une procédure de modification du P.L.U. conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme afin, entre autres, de permettre d'adapter le document aux besoins actuels. Seront notamment modifiés certains points de règlement, de zonage et d'orientation d'aménagement.

Demande de retrait du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine

entre Bourguignons et l'Agglomération Troyenne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BUCHERES est membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine entre Bourguignons et l'Agglomération Troyenne. Par ailleurs, Buchères est également membre du Grand Troyes, dont la compétence en matière de trame hydraulique a été modifiée au 1er janvier 2012, suite à la dissolution du SAVSAT.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire, afin que le Grand Troyes puisse exercer pleinement cette compétence sur l'ensemble des cours d'eau de son territoire, que les communes membres demandent leur retrait des syndicats intercommunaux compétents en matière d'aménagement de cours d'eau, auxquels elles adhèrent. En effet, Monsieur le Maire précise que l'adhésion d'une commune au Grand Troyes n'entraîne

pas, de plein droit, sa sortie des syndicats de rivières auxquels elle a transféré cette compétence. Par conséquent, la commune de Buchères doit se retirer du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine entre Bourguignons et l'Agglomération Troyenne. Ce retrait doit intervenir, de manière rétroactive, à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à se retirer du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine entre Bourguignons et l'Agglomération Troyenne, à compter du 1er janvier 2012.

Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice 2012 :

<u>Section d'investissement – Dépenses :</u>				
<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>Montant</u>	<u>Objet</u>
548 (op.nouvelle)	21	2184	+ 310 €	Tableau pour l'école
548 (op.nouvelle)	21	2184	+ 470 €	Tables pour école primaire
538	21	2151	+ 700 €	Travaux de voirie
549 (op.nouvelle)	21	2152	+ 190 €	Miroir de sécurité routière
501	21	2183	+ 300 €	Matériel informatique
539	21	2315	- 1 970 €	Agrandissement de la cantine scolaire

Monsieur JULLIARD précise que la commune attendait le retour du permis de construire de la DDT pour débiter les travaux d'agrandissement de la cantine scolaire. Elle devrait être opérationnelle pour la rentrée de janvier 2013.

Monsieur le Maire remercie personnellement les agents de la cantine pour le travail effectué, car le nombre croissant

d'enfants nécessite deux services complets chaque jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix « pour », 1 voix « contre » (M. Jocelyn DOREZ) et 2 abstentions (M. Jack TOUTEE et pouvoir de M. Alain AMAT) autorise Monsieur le Maire à inscrire ces décisions budgétaires modificatives au budget primitif 2012.

Modification de périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Troyes en vue de l'intégration de la commune de Torvilliers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté proposant la modification du périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Troyes en vue de l'intégration au sein de cet EPCI de la commune de Torvilliers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification de périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, en vue de l'intégration de la commune de Torvilliers.

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Grand Troyes a créé, par délibération en date du 3 mai 2006, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, prévue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette commission a pour objet une concertation entre les représentants du Grand Troyes, d'associations d'usagers et de personnes handicapées sur la mise en œuvre et le suivi des actions engagées en matière d'accessibilité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant de la Commune au sein de cette commission, et propose la candidature de Monsieur Philippe JULLIARD, présent depuis deux ans à toutes les réunions de cette commission.

Monsieur JULLIARD explique que dans le cadre des travaux de cette commission, un bureau d'études a été mandaté par le Grand Troyes, pour déterminer les aménagements à mettre en œuvre. Ainsi, des travaux ont été réalisés, en partenariat avec la TCAT, pour la mise en accessibilité des arrêts de bus. Tous les abris bus vont être refaits et la place de stationnement réservée aux personnes handicapées, située en face de la bibliothèque, sera transférée devant la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, par 9 voix « pour » et 3 abstentions (MM. Jocelyn DOREZ, Jack TOUTEE et pouvoir de M. Alain AMAT), Monsieur Philippe JULLIARD en qualité de représentant au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Restauration scolaire : tarification spécifique des repas pris par les enfants allergiques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certains enfants, souffrant d'allergies alimentaires, pour lesquels un projet d'accueil personnalisé a été mis en place, fréquentent le restaurant scolaire mais leurs repas sont préparés et apportés par leurs

parents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une tarification spécifique pour ces enfants, en leur facturant uniquement la part « prestations de services » soit 1,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 7 enfants du Village d'Enfants de Bréviandes fréquentent la cantine et l'accueil périscolaire le jeudi.

Attribution de bons d'achat pour les lauréats du concours de fleurissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir, aux lauréats du concours de fleurissement organisé par la commune, des bons d'achat de 30 € à utiliser dans le magasin Jardiland.

Monsieur Gundall précise que le choix de la commune s'est porté sur ce magasin, très fréquenté par les Buchérois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition, à l'unanimité.

INFORMATION

La délibération intégrale concernant la « Modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme » est consultable dans les informations officielles du tableau d'affichage situé devant la Mairie.

TRAVAUX

RÉFECTION DE LA GRILLE DE LA CHAPELLE



CRÉATION D'UNE CAGE POUR LES CHIENS ERRANTS

RÉFECTION DE LA PEINTURE DES BANDES SIGNALÉTIQUES



RAFRAICHISSEMENT EN LASURE DES BANCS DE LA COMMUNE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS



BROYAGE DES CHEMINS COMMUNAUX



RÉFECTION DE LA SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

TRAVAUX

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS

PLAN DE SITUATION



PLAN DE MASSE



Arbres à hautes tiges et en cépés



Acer Campestre



Fraxinus Jaspidea



Populus Tremula



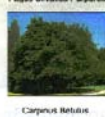
Pinus Inzana



Faqus Sivalica Purpurea



Celtis Occidentalis



Carpinus Betulus

Pour chaque arbre, un panneau sera mis en place indiquant:

- Nom,
- Essence,
- Origine,
- Date de plantation,....

Conifères



Cryptomeria Japonica



Pinus Nigra Austriaca



Pour chaque arbre, un panneau sera mis en place indiquant:

- Nom,
- Essence,
- Origine,
- Date de plantation,....



Pinus Sylvestris



Taxus Baccata



Cedrus Libani

ARBORETUM

AVANCEMENT DES TRAVAUX

La première phase des travaux, à savoir le modelage paysager, étant terminée, la seconde phase, et dernière pour cette année, sera la plantation des arbres de l'arboretum, courant novembre.

Les travaux d'aménagement reprendront au printemps avec l'implantation de gazon par semis.





RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, France Télécom,...)
- Livret de famille

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT MILITAIRE

<u>Période</u>	<u>Présentation en Mairie</u>	<u>Liste unique régularisation concernant les jeunes nés:</u>	<u>Liste unique recensement normal jeunes nés entre:</u>
4ème Période	du 1er Octobre au 31 Décembre	avant le 1er Octobre	1er Octobre et le 31 Décembre



AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie du 1er Octobre au 05 Novembre inclus, en remplissant un imprimé type.

Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seule l'affouagiste est habilité à signer son inscription.

RATICIDE

Nous vous informons que le raticide est disponible à l'accueil de la Mairie du 1er Octobre 2012 au 31 Mars 2013.



AVIS AUX ELECTEURS INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 Décembre inclus muni des pièces suivante:

- Pièce d'identité en cours de validité

(carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, extrait de naissance)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

(quittance de loyer, facture EDF, téléphone sauf mobile, bail, acte de propriété.

L'inscription sera prise en compte à compter du 1er Mars de l'année suivante.

INFORMATIONS

SOUTIEN POUR LA CANDIDATURE DE LA CHAMPAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La candidature de la Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO est une chance unique d'obtenir une reconnaissance internationale de notre territoire régional., Nous n'avons pas le droit de la laisser passer.

LE PATRIMOINE MONDIAL EN DEUX MOTS:

Le patrimoine mondial est une appellation attribuée par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une valeur universelle exceptionnelle (V.U.E), c'est à dire dignes d'intéresser l'humanité entière et sans équivalent dans le monde. L'inscription vise à les protéger pour que les générations futures puissent aussi les apprécier à leur tour.

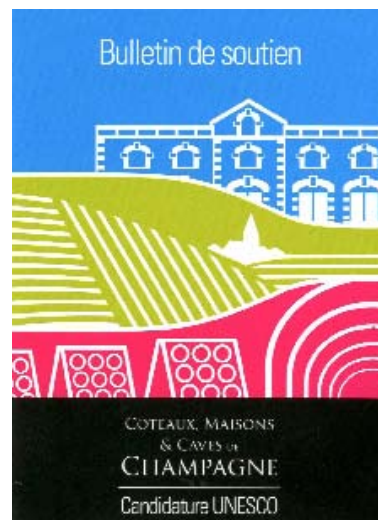
3 SITES PROPOSES

Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. C'est l'assemblage de ces trois composantes, rurale, urbaine, souterraine, transformées par la culture du Champagne, qui donne son originalité et sa crédibilité à la candidature.

FIERS D'ÊTRE CHAMPENOIS

Ce mouvement engagé d'une manière qui semble irréversible doit aussi gagner la population qui est invitée à prendre conscience de la valeur du site et à adhérer au projet.

Une inscription au patrimoine mondial couronnerait ces efforts, amplifierait les effets d'une gestion durable et illuminerait le territoire entier d'un sentiment de fierté.



Si vous souhaitez soutenir la candidature, des bulletins de soutien (voir ci- dessus) sont disponible au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouvertures habituels.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

En début d'année 2013, la Municipalité organisera 4 réunions publiques d'informations afin de recueillir l'avis des administrés sur leur perception de leur commune et leur désir d'avenir.

- Vendredi 01 Mars 2013
 - Vendredi 08 Mars 2013
 - Vendredi 15 Mars 2013
 - Vendredi 22 Mars 2013
- à 20h30 dans la salle des fêtes.

DEGREVEMENT DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Les entreprises de la commune ayant des contrats de collecte avec des entreprises privées sont priées de se faire recenser auprès de la Mairie afin que le Grand Troyes puisse procéder au dégrèvement de la taxe des ordures ménagères.

Merci de fournir les justificatifs nécessaires, à savoir, copie des contrats de collecte avec les entreprises privées.

INAUGURATION DE LA RUE GEORGES TREMET



A l'occasion de la Journée de la déportation, le samedi 27 Avril 2013, nous inaugurerons la Rue Georges Tremet.

Georges Tremet était un enfant de Buchères, résistant mort en déportation lors de la seconde Guerre Mondiale.

Tous les renseignements concernant cette inauguration, vous seront communiqués lors d'un prochain bulletin.

CÉRÉMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 1918

M. Daniel Lebeau, Maire et Vice-président du Grand Troyes, et le conseil municipal de Buchères invitent toute la population souhaitant participer à la commémoration du 11 Novembre 1918, à se retrouver :

- 10 heures 45 : salle polyvalente, rue des Aulnes pour former le cortège qui se dirigera vers le monument pour la cérémonie rue du Monument.
- 11 heures 00 : Allocution, dépôt de gerbes, clôture de la cérémonie salle « Roland Thépenier » et verre de l'amitié offert par la Commune de Buchères.

LE MASSACRE DU 24 AOÛT COMMEMORE DANS L'EMOTION

ARTICLE DE J.F DENIZOT - L'EST-ECLAIR

Buchères - 68 ans après, les autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi que la population ont rendu hommage, hier dans la matinée, aux 67 victimes de la barbarie nazie.

L'émotion reste intacte : soixante-huit ans après les faits, la commune de Buchères a rendu hommage, le 24 Août dernier, aux soixante-sept habitants du village - vingt-sept hommes, vingt-quatre femmes et seize enfants de moins de 10 ans, dont certains de quelques mois à peine - victimes de la barbarie nazie, alors que les communes avoisinantes, à quelques heures près, se libéraient du joug de l'Occupation.

En présence des pompiers locaux, sous les ordres du caporal-chef Pascal Tallot, d'une petite délégation de l'ensemble musical chapelain que dirige Bruno Cherrier, d'une belle haie de porte-drapeaux représentant le monde des anciens combattants, des résistants et des victimes de guerre, et de la population qui n'a rien oublié de ce triste événement, le maire, Daniel Lebeau, accueillait au nom de son conseil municipal, devant le mémorial, Catherine Hénuin, sous-préfète et secrétaire générale de la préfecture, Jean-Claude Mathis, député et vice-président du conseil général, Marc Domèce, Francis Ferrebeuf et André Villalonga, conseillers généraux, ainsi que les adjoints des

communes limitrophes, Claude Lallemand et Jacky Lienhardt pour Bréviandes, tout comme Martine Roy et Marc Moreau pour Saint-Julien.

Hommage à Georges Tremet

Célébré par le père Emmanuel Leroux, prêtre de la paroisse, un office religieux honorait, dans la petite église, la mémoire des victimes, avant la bénédiction de leurs tombes dans le cimetière attenant.

Pour la première fois, et en présence de sa cousine par alliance, le nom de Georges Tremet, Buchérois, entré dans la clandestinité et la Résistance pour fuir la réquisition imposée par le Service du travail obligatoire et décédé à l'âge de 23 ans au camp de Radischo, a été associé à la longue liste des victimes de la 51e brigade des Waffen-SS.

Une rue rappelant son souvenir sera inaugurée, dans le quartier proche du mémorial, en avril prochain, lors de la journée officielle de la déportation.

Devant la lanterne des morts rappelant le sacrifice de ceux qui n'avaient pour seul tort que de vivre et d'être présents ce jour-là à cet endroit, une cérémonie civile, empreinte de recueillement et de dignité, permettait à Catherine Hénuin et à Daniel Lebeau de rappeler sobrement les faits historiques et d'appeler de leurs vœux une paix, pour tous, enfin durable. Comme de coutume, un dépôt de gerbes fleurissait le monument, avant que la lecture de la liste des victimes ne donne corps, comme une funèbre litanie, à ces atrocités que rien ne justifie, même pas la guerre.

